

ABONNEMENT.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

SACHANT
 30 fr.
 16
 8
 Poste :
 35 fr.
 16
 10

L'ÉCHO SAUMUROIS

Annonces, la ligne : 30 c
 Réclames : 30
 Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 DÉCEMBRE

BULLETIN

Les ministres, après une délibération, ont décidé de ne faire sur la question du Tonkin aucune concession pas plus à l'opposition conservatrice qu'aux députés de l'extrême gauche. Non-seulement on ne veut apporter aucune modification au plan indiqué dans la déclaration, mais on annonce qu'on n'acceptera pas un vote qui n'accorderait que les crédits nécessaires à l'entretien des troupes. C'est donc la guerre, et il est douteux qu'elle puisse se terminer à l'avantage du cabinet. Les radicaux ne paraissent en effet nullement disposés à entrer en accommodement avec le cabinet et l'opposition conservatrice n'a de son côté nullement à se préoccuper des conséquences, au point de vue de la stabilité ministérielle, de l'attitude qu'elle prendra lors de la discussion et qui sera uniquement inspirée par les intérêts du pays. Plus que jamais donc, les jours du cabinet semblent comptés. Il ne survivra pas à la discussion.

Les renseignements reçus de l'Inde-Chine montrent d'ailleurs que la situation devient de plus en plus mauvaise. Aux termes d'une lettre privée communiquée à la Justice, nos troupes sont absolument bloquées dans leurs cantonnements. Au commencement d'octobre, date de la lettre, les communications étaient absolument interrompues entre Hanoi et Hanoi, entre Hanoi et Bac-Ninh, etc.

Des convois de ravitaillement avaient été enlevés par les Pavillons-Noirs, absolument maîtres de certaines parties du Delta. L'auteur de la lettre publiée par la Justice donne en outre des renseignements navrants sur les pertes subies par le corps expéditionnaire : « Cinq mille hommes ont succombé ici depuis le 15 mai dernier. Combien d'autres ont dû être rapatriés ou encombrant encore les hôpitaux ! Parmi les bataillons les plus éprouvés, il faut citer les deux batail-

lons d'Afrique, dont le premier surtout (commandant Servièrre) ne pourrait actuellement mettre 150 hommes en ligne. Deux bataillons de la légion sont réduits à 250 hommes chacun. Enfin le bataillon du 144^e à Hai-Phong est sans doute immobilisé. Il a aussi beaucoup souffert du choléra. Quand on aura fait le compte des hommes valides et qu'on aura laissé les garnisons indispensables, on verra quel petit chiffre atteindront les colonnes mobiles. » Il est probable qu'au cours de la discussion qui va s'ouvrir, le ministère sera invité à donner, sur ces faits, des renseignements absolument indispensables.

LES ÉLECTIONS DE PARIS.

Le parti conservateur, en présentant ses candidats à Paris, le foyer des révolutions, a voulu jeter la sonde dans le gouffre.

Depuis 1871, Paris appartenait aux radicaux ; M. Gambetta lui-même et les anciens républicains étaient conspués par leurs électeurs de 1869. Grâce aux crimes de la République, à ses expéditions lointaines, à ses gaspillages, à la guerre qu'elle a faite aux catholiques, les candidats conservateurs ont obtenu, dimanche, un succès inespéré. Ils disputent à quelques milliers de voix la victoire aux radicaux. Nous combattons pour sauver l'honneur des armes et nous venons de conquérir des positions.

Le centre gauche représenté par M. Ribot arrive dans les derniers, tandis que les conservateurs, MM. Hervé, Calla, du Barail, Cochin, Duval, Vacherot, suivent de près les candidats de l'extrême gauche.

Dans la banlieue, à Neuilly notamment, les candidats conservateurs avaient une majorité de 44 pour cent sur leurs adversaires. Les faubourgs, Belleville, Montmartre, Clichy ont brûlé leur dernière cartouche pour la République. On leur a prouvé que la vraie République avec le ministère Clémenceau leur procurerait du travail, la vie à bon marché, toutes choses qu'ils attendaient en vain avec la République opportuniste.

Respectons cette dernière illusion et

voyons venir le ministère Clémenceau ! Les ouvriers veulent faire l'expérience de la République socialiste avant de revenir au parti conservateur ; à leur aise ! Dans un mois, M. Clémenceau sera président du conseil, et ses électeurs le jugeront à l'œuvre. Oh ! ce ne sera pas long. Ce ministère — le dernier de la République — sera plus impuissant que les ministères Gambetta et Ferry. Et à la prochaine dissolution, les électeurs parisiens, déçus, briseront leurs idoles du jour et acclameront les conservateurs.

La journée du 13 décembre est bonne. Le parti conservateur seul a pu affronter dignement la lutte contre les socialistes. Le centre gauche comprendra-t-il enfin qu'il n'y a plus qu'une chose à faire, se rallier au parti conservateur et devenir son allié ? Que M. Ribot dans sa retraite forcée y réfléchisse s'il veut jouer encore un rôle politique.

Voici le résultat complet des élections de Paris :

Inscrits : 564,617 — Votants : 378,487
 Majorité absolue : 489,094

MM. Millerand	438.840
Maillard	432.663
Labordère	432.358
De Douville-Maillefeu	417.081
Achard	416.644
Brialou	415.582
P. Déroutède	405.534
Ranc	94.680
Edouard Hervé	87.474
Général du Barail	85.869
Calla	85.868
Denis Cochin	85.799
Ferdinand Duval	85.218
Vacherot	84.687
Muzet	78.038
Greppo	68.312
Hattat	55.870
Delahaye	52.325
Léveillé	52.147
Ribot	42.732
Paul Devès	37.684
Michau	34.310

Joffrin	31.040
Hielard	29.746
J. Allemane	27.857
Ch. Delfus	27.438
Blondeau	26.497
J.-B. Perrin	25.648
H. Courtoux	25.560
Saint-Martin	25.508
Delabrousse	24.620
Gambon	16.165
Maujan	12.874
Humbert	11.760
Fiaux	10.822
Catalo	8.936
Mozet	5.862
Topart	5.671
Richebourg	5.631
Perrocheau	4.503
Vaillant	4.434
Vaughan	794
Pyat	600

Aux élections du 4 octobre le nombre des votants avait été de 434,004. Dimanche dernier, il n'a été que de 378,487, soit 55,814 votants de moins.

Au 4 octobre, la moyenne des voix conservatrices avait été de 86,806 voix ; elle a été dimanche dernier de 85,787, soit 1,019 voix seulement en moins.

Au 4 octobre, le premier candidat de la liste radicale avait obtenu 202,934 voix ; M. Millerand, le plus favorisé des radicaux, n'en obtient que 138,840. M. Ranc, de la liste opportuniste, obtenait le 4 octobre 402,883 voix ; il n'en a obtenu dimanche que 94,680, soit 8,203 voix de pertes. Encore faut-il remarquer que M. Ranc a, grâce à sa notoriété personnelle, obtenu un plus grand nombre de voix que les autres candidats de sa liste ; la moyenne des voix opportunistes est seulement de 75,000.

Quant aux modérés, un de leurs candidats qui était porté sur deux listes, M. Leveillé, a obtenu 52,147 voix, les autres modérés ont en moyenne 34,572 voix ; c'est un échec formidable qui doit leur être d'autant plus sensible que leurs candidats étaient mieux choisis et leurs prétentions plus élevées.

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par Anna SÉGALAS

XXI

LA GROTTE DE GLACE
 (Suite)

Les guides, qui étaient allemands, s'apprêtèrent tranquillement à faire ce qu'on leur demandait. Mais leurs mouvements étaient si lents, si mesurés, qu'il leur fallut un temps invraisemblable pour exécuter ce travail.

Léopold s'impatientait, frappait du pied, voulait les aider ; mais les Allemands, qui n'avaient pas moins d'entêtement que de lenteur, le repoussaient obstinément en répétant :

— Oh ! ces Français ! Comme c'est vive ! Attendez, mein herr, un peu de patience.

Et ils continuaient à détacher les courroies, et à retenir ainsi Léopold près des chevaux, pendant que Valentine s'éloignait de plus en plus, et s'avancait vers la grotte, qui était à quelque distance. Tous ceux qui ont voyagé en Suisse savent que les Allemands, dont le pays est émaillé, et qui vous servent dans les hôtels ou vous guident sur la

montagne, ont dans leurs mouvements une vivacité de tortue.

Je ne sais pourquoi on dit proverbialement : « Tranquille comme Baptiste », on devrait dire : « Tranquille comme Fritz, comme Frantz, ou comme Wilhelm. »

Pendant ce temps, Valentine continuait son chemin et arrivait devant la grotte de glace.

La féerie nature, qui a dans les mains tous les diamants, toutes les richesses, toutes les magies de la création, avait fait de cette grotte une merveille ; elle avait donné à ces blocs de glace les scintillements des diamants et les reflets de la nacre, car elle fait aussi des imitations, mais elle s'imite elle-même et ne copie que ses chefs-d'œuvre. La voûte de glace semblait être de cristal. Il en tombait de larges gouttes d'eau, comme des larmes diamantées. Quelques rayons de soleil, qui traversaient discrètement et faiblement cette voûte transparente, la coloraient des nuances de l'arc-en-ciel.

Les glaçons qui formaient les murailles n'avaient ni le poli, ni le mastic de nos murs ; on y retrouvait les aspérités, les saillies et les inégalités de la voûte. Là, tout était plein de poésie et de magie, parce que cela n'était pas tiré au cordeau ; rien n'est beau comme la régularité dans la conduite et l'irrégularité dans la nature.

Et pourquoi cette grotte de glace avait-elle été faite si magnifiquement par le Créateur ? Était-ce

pour servir d'abri à quelque prince qui pouvait s'égarer sur la montagne ? Pas le moins du monde ; elle n'abritait, à l'occasion, que quelques chèvres, qui venaient la regarder curieusement, ou quelque petit oiseau qui, effrayé du bruit d'une avalanche, venait se réfugier là. Est-ce que Dieu n'est pas assez riche pour donner un palais à une chèvre ou à un oiseau ?

Valentine mit le pied à l'entrée de la grotte, plongeait ses regards dans l'intérieur, puis, curieuse comme la chèvre et comme une fille d'Ève, elle voulut entrer.

L'eau remplissait le milieu de la grotte, et bouillonnait avec un bruit de torrent sur les pointes de rocher, qui fermaient le sol. On ne pouvait marcher que contre les parois de glace, sur un espace que l'eau ne couvrait pas, et qui permettait de pénétrer et de circuler dans la grotte. C'était comme une espèce de trottoir, fort glissant du reste, où l'on avait peine à se maintenir, et où il n'était pas prudent de s'aventurer.

Valentine cependant fit quelques pas dans l'intérieur et aperçut un homme au fond de la grotte.

En sortant du grand jour, ses yeux n'étaient pas encore habitués à la demi-obscurité qui régnait autour d'elle, elle prit cet homme pour Léopold et lui dit avec surprise :

— Comment ! tu m'as devancée, Léopold ! je te croyais bien en arrière.

— Je ne m'appelle pas Léopold, répondit une voix sèche et dure.

Elle recula effrayée et voulut sortir ; celui qui venait de parler la suivit. Quand elle fut près de l'entrée, un rayon de soleil éclaira le visage de l'inconnu ; elle le regarda et poussa un cri d'effroi.

Elle avait reconnu William, ce premier mari, ce fantôme qu'elle avait déjà rencontré avant son départ, sans qu'il la vît, mais qui, cette fois, la regardait en face, et semblait être sorti de la tombe pour se dresser devant elle.

— Qu'avez-vous, madame, lui dit-il, et pourquoi cette épouvante ?

— Vous le demandez ! s'écria-t-elle, en tremblant de tous ses membres.

— Ah ! je comprends, reprit-il, votre pied aura glissé ; vous avez failli tomber dans cette espèce de torrent qui bouillonne au milieu de la grotte. Ce n'est pas très-profond, mais cela coule sur un lit de rochers, où l'on pourrait se briser et se débiter le corps, et il suffirait de perdre un instant l'équilibre...

Elle crut qu'il allait la pousser dans le torrent, et avec un cri d'angoisse et de suprême terreur, elle lui dit en joignant les mains :

— Oh ! ne me tuez pas !

— Vous tuez ! s'écria-t-il, avec autant de surprise que d'indignation, est-ce que vous me prenez pour un assassin ?

Ils n'ont pas enlevé 500 voix aux conservateurs, ils se vantaient de leur en prendre 50,000. Leur désillusion doit être cruelle, car elle leur prouve que les conservateurs ne sont pas dupes de leurs promesses et se méfient aussi bien des modérés que des radicaux.

LES COMPLAISANCES INUTILES.

Les députés de la droite se sont montrés complaisants au sujet des élections d'Algérie.

Ils ont eu tort. Les jacobins de 1835 sont des hommes qui se moquent des bons procédés et qui n'écourent que leurs rancunes.

Il est absolument inutile de leur faire des concessions.

Ils n'en tiendront pas compte. Avant-hier, les élections conservatrices de la Lozère ont été annulées par 264 voix contre 223.

Hier, par 344 voix contre 244, les élections conservatrices de l'Ardèche ont été également invalidées.

Et ce n'est pas fini. Après la Lozère et l'Ardèche, la majorité jacobine invalidera les élections conservatrices des Landes; et, pour terminer, elle invalidera l'élection de M. Keller, député de Belfort.

Que les députés de la droite profitent de la leçon.

Qu'ils sachent bien qu'il n'y a rien à faire avec tous ces tripoteurs plus ou moins tonkinois.

Qu'ils se gardent de toute compromission.

Qu'ils laissent les jacobins se dévorer entre eux, et qu'ils ne tendent pas la perche à aucun de ceux qui se noient.

Les jacobins sont une race ingrate. Aussitôt remontés sur la rive, leur premier soin serait de pousser à l'eau leurs sauveteurs.

On est unanime à reconnaître qu'il n'y avait pas l'ombre d'un motif sérieux pour invalider les élections de la Lozère et de l'Ardèche. La majorité républicaine n'en a pas moins brisé le verdict des électeurs de ces deux départements avec un parti pris révoltant.

On ne compte plus voir triompher, avec une majorité qui n'a même plus la pudeur de l'équité, de l'impartialité, le droit de la minorité. C'est la force brutale et tyrannique qui triomphe au Palais-Bourbon.

Le pays jugera sévèrement l'odieuse arbitraire de la majorité républicaine et nos amis de la droite redoubleront d'énergie pour lutter contre les menées jacobines du Parlement.

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL DE COURCY.

Hanoi, 14 décembre.

Les opérations dirigées par le général de Négrier dans les montagnes de marbre, au nord de Hai-Duong, sont terminées. Des

— Vous me poursuivez, lui dit-elle éperdue; mais j'en jure par toutes les plus saintes, j'en atteste Dieu qui m'entend, qui me voit, je me croisais libre. Est-ce que vous avez pu un instant me supposer capable d'un crime? car c'en eût été un si, sachant mon mari vivant, j'avais eu l'audace, l'infamie de contracter un second mariage. Je cherche en vain par quel miracle vous existez... j'ai votre acte de décès, j'avais la preuve que j'étais veuve lorsque je me suis remariée... Mais comme vous me regardez! doutez-vous de ma sincérité?... Pourquoi ne pas me répondre?

Il l'avait laissée parler sans l'interrompre, immobile, silencieux, les yeux fixés sur les siens. Au bout de quelques instants, il recouvra enfin la parole, et lui répondit avec le ton glacial qui lui était habituel:

— Mais, madame, je ne comprends rien à ce que vous me dites, je ne vous connais pas, et je vous vois aujourd'hui pour la première fois.

XXII

MONSIEUR HARWING

Après avoir parlé ainsi, M. Harwing quitta Valentine et s'éloigna d'elle, sans ralentir ni hâter son pas, et avec le flegme qui ne l'abandonnait jamais.

Valentine stupéfaite, immobile, clouée à sa place, le regardait partir, les yeux fixés sur lui, la

cavernes défendues par les rebelles ont été prises. Dans l'une d'elles, 100 pirates ont été tués, et une grande quantité d'armes et de munitions a été capturée.

La pacification de la région comprise entre le canal des Rapides et celui des Bambous est également achevée.

Du canal des Bambous à la mer, le général Munier, aidé par une partie de la flottille, poursuit la repression des désordres causés par les pirates de mer. Deux villages retranchés par eux ont été vigoureusement enlevés et sept jonques de guerre ont été coulées.

Au nord du Delta, le commandant de Mibaille a remonté le Song-Chai, affluent de la rivière Claire, jusqu'à Phu-an-Bing qu'il occupe.

Entre la rivière Claire et le Song-Thuang, les colonels Mourlan et Dugenne ont rejeté les bandes rebelles dans les montagnes, après leur avoir fait subir des pertes sérieuses.

En Annam, le lieutenant-colonel Mignot, parti de Nih-Bihn, a fait sa jonction à Vigne avec le lieutenant-colonel Chaumont.

Nos croiseurs, et notamment le *Léopard*, ont donné la chasse aux pirates et coulé ou pris un grand nombre de jonques de guerre. La mission Saint-Chaffray est partie de Lam et continue sa route de Lang-Tcheou par Lang-Son.

Chronique générale.

Dans le conseil tenu hier matin, les ministres ont examiné de nouveau la conduite qu'ils auront à tenir au cours de la discussion relative aux crédits du Tonkin. Ils ont maintenu, à cet égard, leurs décisions précédentes. Le gouvernement combattra toute proposition d'évacuation totale ou partielle.

Le ministre de la guerre a communiqué à ses collègues une dépêche ultra-optimiste (que nous donnons ci-dessus) de M. le général de Courcy.

S'il fallait s'en rapporter à ces renseignements, la piraterie aurait disparu et il n'y aurait plus au Tonkin la graine d'un pirate. Quant à la pacification du pays, elle n'est pas encore tout-à-fait complète, mais évidemment ce n'est plus qu'une affaire de quelques jours.

Ces nouvelles, destinées à servir sinon les intérêts de la vérité, du moins ceux du ministère, ont été accueillies avec une vive satisfaction. M. Campenon a remporté là un beau succès, car il n'est pas l'enfant gâté de la fortune.

LE COLONEL HERBINGER A PARIS.

Cela devait être. Le reporter d'un grand journal a vu le lieutenant-colonel Herbingen dans les couloirs de la Chambre. Nous devons lui savoir gré de cette modestie. Il pourrait dire qu'il lui a parlé.

La vérité est que le colonel Herbingen, arrivé lundi sur le *Comorin* à Toulon, y était encore hier matin. Le lieutenant-colonel a

bouche entr'ouverte, sans pouvoir trouver une parole.

Dans ce premier moment de joie foudroyante, elle ne pouvait ni rassembler ses pensées, ni s'expliquer ce bonheur inattendu de pouvoir vivre sans crainte et sans remords, près de celui qu'elle aimait.

Elle voulut faire quelques pas pour regagner le sentier où elle savait retrouver Léopold; mais elle était trop chancelante, trop brisée par l'émotion.

Si la commotion causée par une douleur subite est à redouter, celle qui vient d'un bonheur imprévu ne l'est pas moins: il n'y a pas moins de danger dans le coup de soleil que dans le coup de foudre.

Elle se sentit tellement défaillante qu'elle fut forcée de s'arrêter et de s'appuyer contre un rocher; et toute palpitante, toute bouleversée, elle regardait s'éloigner cet homme, cette énigme, cette apparition, dont elle reconnaissait toujours les traits, dont elle croyait avoir porté le nom et qui prétendait cependant ne l'avoir jamais vue.

(A suivre.)

Un charbonnier surprend un confrère en train de se laver la figure.

— Tiens! tu es donc devenu bien riche que tu effaces ton enseigne!

refusé toute entrevue avec les innombrables reporters dépêchés à sa rencontre: « C'est à mes chefs à juger et à parler », a-t-il dit à un de ces reporters qui s'était accroché à lui avec la tenacité qui distingue ce sous-genre de traqueurs. Puis il est monté en voiture avec un des officiers les plus brillants et les plus distingués de notre armée, le commandant de Villebois-Mareuil, du 64^e régiment d'infanterie, qui l'attendait au quai de débarquement. Il a passé la journée à la campagne chez le commandant et n'en est reparti qu'hier matin pour Paris. Aujourd'hui mercredi, le colonel se mettra à la disposition du ministre de la guerre.

Celui-ci ne l'autorisera, paraît-il, à comparaître devant la commission des 33 que si cette dernière en exprime le désir formel et si le président du conseil n'y met aucune opposition.

Encore un de rappelé!

Le colonel d'artillerie de marine Borgnis-Desbordes est rappelé du Tonkin en France, à la suite de télégrammes successifs du général de Courcy faisant connaître que cet officier supérieur ne peut satisfaire aux exigences du service.

Le Saint-Siège s'est ému des suspensions de traitements ecclésiastiques.

Une note est partie de Rome à ce sujet, samedi, à l'adresse du gouvernement français.

REFUGE DES BLACKBOULÉS

On annonce aujourd'hui comme définitive la nomination de M. Labuze, ex-sous-secrétaire d'Etat aux finances, au poste de directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, en remplacement de M. Dufraayer, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Le système des compensations en faveur des blackboulés républicains du 4 octobre est donc poussé à outrance. C'est ainsi qu'hier encore le colonel Langlois, jeté sur le carreau en Seine-et-Oise, recevait comme dédommagement la place de receveur-percepteur du 48^e arrondissement de Paris. Prix net: 20,000 fr.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Les funérailles officielles d'Alphonse XII ont eu lieu samedi à Madrid. La cérémonie a commencé à dix heures.

Deux mille personnes environ y assistaient à l'intérieur de l'église.

L'aspect du temple était imposant: 38 prélats, les infants de Portugal, un prince de Bavière, deux archiducs d'Autriche, les membres du gouvernement, les députés, les sénateurs, le corps diplomatique, les dames du palais, une députation du conseil d'Etat, la haute magistrature, les capitaines généraux, les anciens ministres, les grands d'Espagne, etc., etc.

Sur le catafalque, un grand nombre de couronnes. Celle qu'a envoyée la reine d'Angleterre a été fort remarquée.

Les funérailles ont été terminées à une heure trente minutes.

L'archevêque de Valladolid a prononcé l'oraison funèbre. Il a fait des vœux pour la prospérité de la dynastie, et, en évoquant le souvenir de la reine Mercédès, il a rendu hommage à la reine Christine, régente d'Espagne.

L'absoute a été donnée par quatre évêques revêtus de leurs ornements sacerdotaux.

La présence de trente-huit prélats et de cinq prieurs est considérée comme une protestation contre l'accusation dirigée contre le clergé espagnol d'être carliste.

Qu'est devenu Kossuth?

Il paraît que le fameux patriote n'étant plus à même de gagner sa vie, en Italie, en enseignant les langues, est allé chercher un abri chez ses fils, qui sont bergers dans la vallée de Sixt, en Savoie.

Dans son testament, M. Vanderbilt lègue à sa veuve une rente annuelle de 200,000 dollars et un capital d'un demi-million de dollars. Il donne à chacun de ses huit en-

faits dix millions, et à son fils Cornélius deux millions en plus. (Le dollar américain vaut à peu près 5 fr. 50 c.)

Les legs de bienfaisance s'élèvent à un million de dollars.

Le testateur défend de vendre ses actions de chemins de fer sans le consentement de tous ses enfants.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 décembre. La Bourse est aujourd'hui un peu plus faible. Le cours de 81 pour le 3 0/0 a été abandonné dès l'ouverture. On cote: 3 0/0 à 80.90, Amortissable à 82.55, 4 1/2 à 109.

La Banque de France baisse encore à 4.750 fr. Mais le Crédit Foncier de France se maintient ferme à 1.337.50.

Les obligations Communales et Foncières sont activement demandées sans changement de cours. On a le choix entre les obligations à lots des emprunts 1880 et 1885 cotées à 65 francs au-dessous du taux de remboursement et les obligations sans lots de l'emprunt 1883 qui coûtent 12 fr. moins cher que les obligations de chemins de fer, bien qu'elles rapportent tout autant.

La Société Générale se tient ferme à 447.50. La Société de Dépôts et Comptes Courants cote 600 fr. Elle rapporte 7 0/0.

Transactions nulles sur le Panama dont l'avenir est de plus en plus incertain.

Le Crédit Lyonnais reste toujours délaissé par la spéculation.

Les chemins de fer sont calmes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LE CONCERT DE L'HARMONIE SAUMUROISE.

Nous apprenons que le Concert qui devait être donné dimanche prochain au Théâtre est remis au dimanche suivant, 27 décembre.

Les personnes qui désirent souscrire peuvent s'adresser chez M. Courant, rue de la Comédie.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Lundi prochain, nous aurons une représentation de *Charles VI*, grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, de MM. Germain et Casimir Delavigne, musique d'Halévy.

Charles VI sera chanté par M^{lle} de Vita (rôle d'Odette), M^{lle} Dorian, M. Dechesne (Charles VI), MM. Goffoël et Neveu.

Quoique jeune encore, l'*Union libérale* de Tours radote.

Ne raconte-t-elle pas, comme chose toute nouvelle, l'histoire d'un sieur Britais, disant se nommer Lechevalier-Vallée, arrêté pour escroquerie de divers lots de grains, sur la plainte d'une maison de commerce des Roisiers!

Or, l'affaire remonte à la fin de l'hiver 1883. Depuis longtemps déjà, l'individu en question a terminé les mois de prison auxquels il avait été condamné.

Et voilà comment, dans certaines feuilles, on écrit... la chronique locale.

On lit dans l'Union de l'Ouest:

A l'audience du tribunal correctionnel de samedi, M^e Périn, avocat, chargé de soutenir la plainte de M. Arthur des Nouhes contre le gérant du *Patriote*, a déclaré se désister de l'instance. Le *Patriote*, en effet, a publié tardivement, le 14 décembre, la protestation que M. des Nouhes avait envoyée et qui avait été supprimée par le directeur de ce journal, un parfait républicain. De plus, le directeur lui-même a dû donner sa démission par suite de ce déni de justice, qu'il n'a pu faire accepter de son comité de direction. Dans ces conditions, M. des Nouhes a fait déclarer galamment qu'ayant ample satisfaction, il abandonnait sa plainte contre le gérant.

Voici très-exactement la lettre que M. Arthur des Nouhes avait adressée au *Patriote* et à son hebdomadaire le *Conseiller de l'Ouest*:

« Monsieur le Directeur du *Conseiller de l'Ouest*.

» On nous communique votre numéro du 15 courant (novembre), où sont écrites, à mon adresse, par un anonyme, des insinuations perfides et injurieuses.

» Je n'y répondrai que par le dédain: elles ne m'atteignent pas. Mais il ne me déplaît point d'écrire un mot dans votre

Journal, pour ceux de vos lecteurs qui sont de bonne foi, et de leur dire que non-seulement je ne suis pas l'auteur de l'article du *Réveil de l'Ouest*, que votre reporter s'efforce de m'attribuer, mais que je n'en ai eu connaissance que longtemps après son insertion. Tous ceux qui me connaissent auront foi en mon affirmation : et l'on saura une fois de plus quelle confiance méritent certains de vos correspondants ou collaborateurs.

En vérité, celui qui n'a pas hésité à m'imputer ce gros méfait, donne une pauvre idée de lui-même : car, s'il croyait vraie sa supposition, il a fait un pas de plus, et montré une légèreté pitoyable pour un homme de quelque valeur ; s'il la savait fautive, c'est un misérable. De tels agents sont précieux, très-précieux, Monsieur le Directeur....., mais pour le parti politique auquel ils n'appartiennent pas.

Je vous salue et charge l'huissier de vous remettre la présente, pour être insérée dans votre prochain numéro.

ARTHUR DES NOUËS.

Sommoire, 6 novembre 1886.

C'est aussi le cas de rappeler qu'à Saumur, M. Desêtres n'a pas hésité à plaider l'affaire Debillot sur le nom de M. Des Nouës, qui y était absolument étranger. Tous nos compliments !

Le ministre de la guerre décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1886, il ne sera plus alloué d'indemnité, pour apport d'effets d'habillement, aux réservistes ou aux territoriaux appelés pour accomplir leur période d'instruction.

Ces militaires continueront à recevoir des allocations pour les objets de petit équipement, à savoir, pour les réservistes :

Une chemise, 50 cent.; une paire de chaussures, 2 fr.; un caleçon, 50 cent.; un sac de petite monture garni, 25 cent.; une collection d'effets de pansage, 25 cent.

Pour les territoriaux, les indemnités de 4 à 5 fr. sont uniformément ramenées à 2 fr. 50 c. pour les hommes montés ou non.

Cette mesure est le complément du décret du 2 octobre, qui stipule qu'à l'avenir les hommes n'auront plus droit, au moment de leur passage dans la disponibilité ou la réserve, aux effets de coiffure et d'habillement qui leur étaient jusqu'alors abandonnés, à moins qu'ils ne soient rengagés ou pourvus du grade de sous-officier.

HOMMAGE AUX BRAVES.

L'assemblée des membres du Comité du monument de la Défense nationale, qui vient d'avoir lieu sous la présidence du général Jeanningros, a décidé à l'unanimité, sur la proposition de M. Nestor Le Cordier, vice-président titulaire et fondateur de cette œuvre patriotique, que la mémoire de nos braves officiers, sous-officiers, soldats et marins, morts dans l'Extrême-Orient, sera perpétuée et glorifiée dans le monument de la Défense nationale, avec inscription de leurs principaux faits d'armes, de même que celle de tous les défenseurs de la Patrie.

Le siège du Comité de souscription est fixé à Paris, 242, boulevard Voltaire.

LES JOURS FÉRIÉS

Le président du conseil et le ministre du commerce vont, au nom du Président de la République, présenter un projet de loi déclarant *jours fériés légaux* le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte.

Voici une partie de l'exposé des motifs :

« Plusieurs chambres de commerce et les représentants de maisons de banque très-importantes ont exprimé le vœu que le lundi de Pâques et le lundi de la Pentecôte soient déclarés jours fériés.

L'intérêt principal de cette demande est d'obtenir l'extension, aux deux jours sus-indiqués, du bénéfice de l'article 162 du Code de commerce. Cet article dispose que, quand le lendemain du jour de l'échéance d'un effet de commerce est un jour férié légal, le protêt sera fait le jour suivant.

Le gouvernement a cru devoir prendre sur cette question l'avis des représentants les plus autorisés des intérêts en cause. Tous les avis exprimés ont été favorables à la mesure sollicitée. »

LA SUCCESSION COMMERCIALE.

La cour d'appel de Paris vient de rendre un arrêt aux termes duquel l'acquisition d'une maison de commerce entraîne virtuellement pour l'acquéreur le droit de faire usage du nom de son prédécesseur. En conséquence, le vendeur, s'il reprend un commerce similaire, ne peut exercer son nouveau négoce sans modifier son nom.

LA RÉFORME DE L'IMPÔT DES BOISSONS.

Voici la lettre que M. Voiry-Mardelle, au nom du *Syndicat viticole et commercial*, vient d'adresser aux députés d'Indre-et-Loire :

Tours, ce 6 décembre 1885.

Monsieur le député,

Je viens à nouveau, Monsieur le député, au nom du *Syndicat viticole et commercial d'Indre-et-Loire*, vous entretenir de la question de réforme de l'impôt des boissons.

Divers projets sont à l'étude, un vient d'être exposé, les voies et moyens ne manqueront donc pas pour que vous puissiez, Messieurs les députés, débarrasser tous les Français de la honteuse loi de 1816, qui, les tenant encore en assujettis, permet de les traiter en esclaves.

Tous les jours nous voyons avec peine un consommateur, un producteur ou un commerçant en liquides des plus honnêtes, traqué et poursuivi comme un criminel ; un tel état de choses ne saurait durer plus longtemps, sous un gouvernement d'égalité pour tout et pour tous.

Je termine, Monsieur le député, en vous suppliant de nous débarrasser de cette loi maudite, qui, en nous maintenant sous son joug tyrannique, est aussi contraire à la liberté individuelle et commerciale qu'elle est nuisible, à premier chef, aux intérêts du pays.

Comptant sur votre dévouement, je vous prie d'agréer, etc.

Le président du syndicat, etc.

VOIRY-MARDELLE.

SITUATION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN MAINE-ET-LOIRE.

Le commerce et l'industrie du département de Maine-et-Loire pendant le mois de novembre sont médiocres à peu près dans tous les corps de métiers. Voici les renseignements que la *Mercuriale des Halles et Marchés* a pu se procurer sur ce département.

Saumur : Vins champagnisés.

La vente des vins champagnisés se fait, chez nous et dans les environs, à des prix stationnaires et peu rémunérateurs. La situation du travail est assez bonne, mais les salaires sont absolument insuffisants. L'écoulement des produits est assez facile, la situation des magasins est assez bonne.

Filature et tissage.

Angers et à Cholet, les prix sont stationnaires, la situation du travail peu active, les salaires divers insuffisants, l'écoulement des produits peu facile et la situation des magasins médiocre.

Chalonnais et Montjean : Houillères.

Les dernières semaines voient une légère recrudescence dans l'extraction, à cause des approches de l'hiver. Les prix sont restés cependant stationnaires et la situation du travail peu active. Les ouvriers se plaignent beaucoup de leurs salaires, les trouvant insuffisants et en prenant prétexte à des réunions tumultueuses. L'écoulement des produits est peu facile.

Corderies.

Les corderies d'Angers ont des prix sans changement depuis le dernier mois. La situation du travail est assez active, l'écoulement des produits passable, quoique les salaires soient insuffisants.

Vivry. — Samedi dernier, la femme Chevret, des Saudières, a été trouvée noyée dans la mare des Saudières.

Cette femme a été plusieurs fois pensionnaire de l'asile de Sainte-Gemme et il est probable que c'est dans un nouvel accès qu'elle s'est jetée à l'eau.

Epiards. — Le nommé Jacques Dixmier, garde à Epiards, a été trouvé mort dans un fossé, le 10 décembre. Cet homme venait de succomber à une congestion alcoolique déterminée par le froid.

LES VOIS DU CHATEAU DE BEAUREPAIRE.

(Nouveaux détails.)

Nous avons dit que M^{me} la vicomtesse de Beaurepaire avait depuis quelque temps à son service un valet de chambre nommé Maurice Lebé.

Bien que l'on n'eût rien de précis à lui reprocher, ce garçon n'avait su gagner la confiance de personne et il était mal vu de ses camarades. Il y a quelques jours, le comte de Beaurepaire, ayant eu besoin d'ouvrir une armoire qui renfermait des papiers et des valeurs, reconnut qu'elle avait été forcée et constata la disparition de presque tous les bijoux et valeurs qu'elle renfermait.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur Maurice Lebé. La gendarmerie, prévenue, vint faire une perquisition qui amena la découverte, dans la caisse de Maurice Lebé, d'un nombre considérable d'objets volés qui ont été reconnus pour appartenir à M^{me} la comtesse de Combourg, chez laquelle M^{me} la vicomtesse de Beaurepaire avait passé quelques jours, accompagnée de son valet de chambre. Celui-ci en avait profité pour faire main basse sur tout ce qu'il avait trouvé, dentelle, linge, etc.

En continuant les perquisitions, on a découvert les bijoux dérobés à M. de Beaurepaire et un rossignol à l'aide duquel Maurice Lebé ouvrait les armoires. Ce misérable a été écroué à Saumur, et une perquisition a dû être faite à Poitiers au domicile de M^{me} de Beaurepaire, où il aurait laissé une caisse qui pourrait bien contenir le fruit des vols précédemment commis chez ses anciens maîtres.

ANGERS.

Les pertes causées par l'incendie de l'École des Arts-et-Métiers d'Angers atteindront, dit-on, 48,000 fr.

Les fêtes de Noël. — Une grande fête aura lieu mercredi 23 courant au Théâtre-National du Cirque, au profit des Français des départements annexes.

Plusieurs sociétaires de la Comédie-Française prêteront leur concours, ainsi que M. Paul Leser, publiciste, secrétaire de la Ligue des Patriotes ; M. Weiber, de Strasbourg, MM. Gorin et Evrard, de l'Association artistique d'Angers ; la fanfare du marquis de Foucault, la Société de Sainte-Cécile et d'autres Sociétés qui seront désignées ultérieurement.

Les « Jacobites » à Angers. — Lundi prochain, 21 décembre, aura lieu au Grand-Théâtre une représentation des *Jacobites*, le grand succès de l'Odéon, donnée par une troupe parisienne.

BUCOLIQUE TOURANGELLE

Sous ce titre, on lit dans le *Lochois* :

« Lorsque le soir descend sur les vallons de l'Indre, Quand le soleil pâlit et commence à s'éteindre, J'aime, en un frêle esquif au doux balancement, Poussé vers le riva JOUBERT é par le vent, Suivre, rêveur, le cours de ma BELLE RIVIÈRE, Qui, sans bruit, roule en PESSON onde solitaire, L'écho, de temps en temps, redit dans le lointain Le son mélodieux de quelque voix d'airain. — C'est l'Angelus du soir qui tinte aux alentours ; Je ne sais, WILSON, et je l'entends toujours. »

???

La *Revue de l'Ouest*, de Niort, annonce que le vénérable curé de Pioussay doit faire appel du jugement du tribunal de Melle.

AVIS

Afin de donner le démenti le plus formel aux bruits malveillants que des personnes intéressées ont mis en circulation,

M. LANGLOIS, caissier à Saumur, a l'honneur d'informer le public que le Cabinet d'affaires qu'il fonde et installe rue du Portail-Louis, n° 32, sera ouvert, à partir du 4^{er} janvier 1886, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Nous apprenons que la maison Georges Douesnel, EPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, à la suite d'achats importants, a baissé ses prix sur beaucoup d'articles.

Cette maison, qui ne néglige jamais de faire profiter ses acheteurs de ses heureuses opérations, vend en ce moment :

Le sucre, 50 c. par 1/2 kilog.
Sucre régulier, 1 fr. 15 le kilog.
Café Zanzibar torréfié, 2 fr. le 1/2 kilog.
Huile de colza, 40 c. le 1/2 kilog.
Chandelle, 40 c. le 1/2 kilog.
Etc., etc., etc.

ON TROUVE
Au Grand CAFÉ de l'UNION
A SAUMUR
LE JOCKEY
Délicieux Apéritif blanc mousseux.

Faits divers.

Connaissez-vous le problème des dix-sept chameaux à partager? — Non. Voici l'histoire.

Un Turc meurt : il laisse dix-sept chameaux dans ses écuries, et, par testament, les lègue dans la proportion suivante à ses trois fils :

L'aîné recevra la moitié du legs ;

Le second un tiers ;

Et le cadet un neuvième.

L'exécuteur testamentaire, qui ne pouvait donner la moitié des dix-sept chameaux, court immédiatement conter son cas au cadi ; celui-ci convoque les trois fils et fait amener dans sa cour les dix-sept chameaux ; puis il envoie emprunter à son voisin un autre chameau. Il y a donc dans la cour dix-huit chameaux.

Le cadi commence le partage : la moitié des dix-huit chameaux est donnée au fils aîné, c'est-à-dire neuf chameaux ; le tiers, six chameaux, au second ; le sixième, trois chameaux, au cadet ; le neuvième, deux chameaux, est attribué au cadet ; total, dix-sept.

Le dix-huitième chameau ayant servi à résoudre ce problème est renvoyé avec remerciements à son propriétaire.

Les fils ne peuvent réclamer ; ils ont tous eu plus que leur compte.

Mais que dites-vous du chameau du voisin qui n'était pour rien dans l'affaire et sans lequel on n'aurait pas pu partager ?

L'*Almanach français* pour 1886 vient de paraître à la Librairie nationale, 104, avenue Victor-Hugo, à Paris, dans le même format et au même prix (1) que celui pour 1885, qui a eu tant de succès, et dont plus de deux cent mille exemplaires ont été répandus dans toute la France.

Celui-ci appellera également l'attention de nos amis et arrêtera l'intérêt sur les sujets d'actualité : le mariage de S. A. R. la princesse Marie d'Orléans, la mort de S. M. le roi d'Espagne, les lettres et les obsèques de l'amiral Courbet, la biographie du général de Négrier et celle du sergent Bobillot, la déclaration des délégués des comités monarchiques de France chez M. Lambert de Sainte-Croix, le discours de M. le sénateur Bocher aux Roches-Noires, les résultats des élections et leur portée, le bilan de la République et les souffrances de l'agriculture, etc.

La partie anecdotique et littéraire, les gravures et les illustrations font de cette publication une des primes les plus séduisantes comme un des cadeaux d'étrennes à la fois les plus agréables et du prix le plus modeste.

Nous faisons donc avec confiance appel à nos amis pour cette utile propagande.

(1) Pour les journaux, les comités et la propagande : dix centimes l'exemplaire.

PLUS DE GOUDRON!!!
Catarrhes pulmonaires graves, Bronchites enracinées
sont radicalement guéris par les
MERVEILLEUSES
CELLULES d'ESSENCE de PIN
D'AUTRICHE
Prix du Flacon : 2.50. Envoi Franco Brochure explicative
par Ph^o TALLON, 49, Avenue d'Antin, PARIS.
Dépôt à Saumur, pharm. NORMANDINE, 11, r. St-Jean.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
Chez FERRÉ, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o
PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44, Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION
Le vendredi 18 décembre 1885, à midi.
En l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur,

D'une Maison

ET DEPENDANCES
Située ville de Saumur, place Maupassant, 1, et, par extension, rue d'Orléans et rue Bodin, Appartenant par indivis aux conjoints PAILLAUD,

Comprenant : au rez-de-chaussée, un magasin propre au commerce, salle à manger, cuisine et cabinet, un second appartement composé d'une chambre à coucher, un salon, une cuisine et un cabinet ; Au premier étage, trois chambres à feu, une chambre froide et un cabinet ; Au second étage, deux chambres à feu et une chambre froide, greniers au-dessus, plusieurs caves.
Mise à prix : SEIZE MILLE francs.

Pour les renseignements, s'adresser à :

- 1^o M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant ;
- 2^o M^e PINAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;
- 3^o M^e ALBERT, avoué co-litigant.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Le samedi 19 décembre 1885, à 1 heure après midi,
A Saumur, place de la Bilange, D'UNE
FORTE JUMENT
Sous poil gris-pommelé, âgée de 9 ans.
Au comptant avec 10 0/0 en sus.

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise rue Saint-Nicolas, n° 90, Composée de 11 pièces, remise, cour et écurie.
S'adresser à M. MILSONNEAU, rue Nationale, n° 9. (944)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
En totalité ou par parties,
MAISON
Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins, Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien affrui, pompe, etc.
S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.
Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et falence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte émaillée et émaillée, buanderies, etc., etc.
Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.
Fours de Boulanger et Pâtisseries.
Prix modérés.

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?
Envoyez franco par la poste **SIX francs** à M. PASQUIER, cimentier-rocailler à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'un, le prix est de 4 francs.
Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailleries et terminés par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

BALS DE SOCIÉTÉ, bals de noces, bals de sociétés, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

A CÉDER

APRÈS DÉCÈS
Atelier de Menuiserie
Bien achalandé.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE
MAGASIN de MERCERIE
Et Rouennerie
Très-bien achalandé.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
Boucherie-Charcuterie
Située à Saint-Florent, près Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
Présentement ou pour Noël prochain,
BONNE ÉPICERIE
A laquelle on pourrait joindre un débit.
S'adresser au bureau du journal.

M. HOULARD, FILS
Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,
Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.
Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUE de Treillages pour clôtures, échafas en châtaigniers de toutes dimensions pour vignobles.
Treillages avec piquets, 0.75 le mètre sans piquets, 0.55 —
Echafas de 1^{er} 50... 48 fr. le mille
— 1^{er} 66... 55 —
— 1^{er} 80... 58 —
Les Echafas sont aiguisés d'un bout.
S'adresser à M. JEUNETTE, quai de Limoges, 44.
VENTE EN GROS ET DÉTAIL.

LA
Régisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion.
0^e75 dans toutes Pharmacies.

Offres et Demandes

REPRÉSENTANT La maison soussignée désire trouver un représentant pour Saumur pour la vente des produits de son industrie, c'est-à-dire : perles, aventurine, mosaïque monumentale et soufres rudes et raffinés. Les postulants doivent adresser leurs demandes, avec informations et précédents, à la maison AGOSTINO CERESA, Venise (Italie).

VINS Une forte maison de vins et spiritueux, à Bordeaux, demande, pour le placement de ses produits, un voyageur expérimenté et des agents locaux. Conditions avantageuses. Ecrire J. ROSÉ, nég^t, à Bordeaux.

UN HOMME sérieux et actif demande **une place de régisseur pour propriétés** ; connaît la vente du bois et la culture des terrains.
S'adresser au bureau du journal.

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE **une domestique** sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

Un **JEUNE HOMME** sérieux et muni des meilleures références, demande un emploi de **comptable**.
S'adresser au bureau du journal.

UN **MÉNAGE** demande à se placer, le mari comme **cocher ou jardinier**, la femme comme **cuisinière ou femme de chambre**.
Ecrire à M. GRAVELEAU, à Montlillers, canton de Vihiers. (909)

M. TORSEAU, acquéreur de la pêche de l'étang de Cunault, à l'honneur de prévenir le public qu'il vendra sur place, le dimanche 3 janvier prochain, les produits de cette pêche.
Ce même jour, Assemblée sur les bords de l'étang. (916)

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 1/2 %	81 05	80 80	Est	782 50	786	Obligations.			Gaz parisien	524	523 56
3 % amortissable	82 80	82 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1240	1238 75	Ville de Paris, oblig. 1854-1860	519	517	Est	376	375 50
3 % (nouveau)			Midi	1185	1182 50	— 1865, 4 %	524	522 25	Midi	386	387
4 1/2 % (nouveau)	105 50	105 70	Nord	1522 50	1523 75	— 1869, 3 %	409	409 75	Nord	396 25	398 50
Obligations du Trésor	515	512	Orléans	1310	1311 25	— 1871, 3 %	399	402	Orléans	385 75	385 75
Banque de France	4780	4750	Ouest	860	858 75	— 1875, 4 %	512	513	Ouest	387	386 50
Société Générale	447 20	447 20	Compagnie parisienne du Gaz	1420	1455	— 1876, 4 %	512 50	512 75	Paris-Lyon-Méditerranée	384	385
Comptoir d'escompte	985	983 75	Canal de Suez	2118 75	2122 50	Bons de liquid. Ville de Paris	522	522	Paris-Bourbonnais	382 50	385
Crédit Lyonnais	525	523 75	C. gén. Transatlantique	490	490	Obligations communales 1870	450 50	450	Canal de Suez	580	582
Crédit Foncier, act. 400 fr.	1335	1335	Russe 5 0/0 1870	95	95	Obligat. foncières 1879 3 %	448 25	450			
Crédit mobilier	210	215				Obligat. foncières 1883 3 %	374	373			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR			
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir
8 heures	8 minutes																
6	55																
9	19																
1	35																
3	32																
7	15																
10	36																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
8 heures	26 minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	
6	24																
9	37																
12	48																
4	44																
7	4																
10	26																
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.